POLITIQUE HANDICAP
Banque Populaire

au 31/12/2023



Les Banques Populaires sont engagées en faveur de l'emploi et de l'égalité des chances des personnes en situation de handicap, notamment, au travers d'un accord agréé de Branche.
L'accord en cours a été signé pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

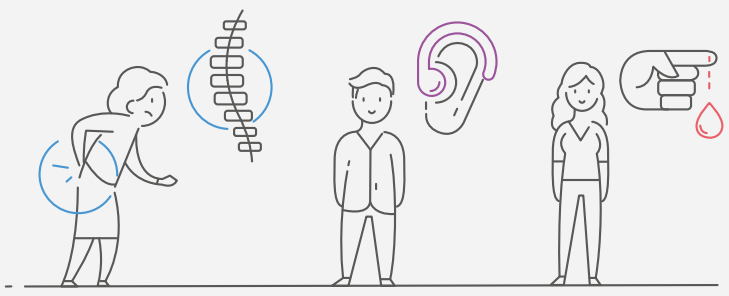
Taux d'emploi
des personnes en situation de handicap [1]

5,9%



[1] Obligation légale : 6 %

Objectif accord à fin 2025 : 6 %



1 627

collaborateurs
en situation de handicap
dont **1 594** en CDI

90

recrutements
de collaborateurs en situation de handicap
(CDI, Alternants et CDD > 6 mois)
dont **67%** en CDI



Objectif accord : 200 recrutements sur 3 ans
dont 30 % de CDI et 45 alternants

Recours au secteur du
travail protégé et adapté
en chiffre d'affaires utile [2]

3 M€

[2] Montant hors taxe des fournitures,
travaux ou prestations déduction faite du coût des matières premières,
des produits, des matériaux et des frais de vente.

Périmètre : toutes les Banques Populaires (y compris BRED, Crédit Coopératif, CASDEN Banque Populaire)

GROUPE BPCE

Mission Handicap Nationale – DRH Groupe BPCE
Direction de la Communication groupe / Juin 2024